



FACTURATION DE VOTRE SEJOUR AU CENTRE HOSPITALIER SAINTE MARIE

**AFFICHAGE
OBLIGATOIRE**

Prix de journée au	Hospitalisation PLEIN TEMPS		Hospitalisation JOUR		Hospitalisation NUIT		Placement familial thérapeutique		Appartement thérapeutique		Forfait journalier
	①	②	①	②	①	②	①	②	①	②	
	100%	T.M.	100%	T.M.	100%	T.M.	100%	T.M.	100%	T.M.	
01/02/2019	427,17 €	70,43 €	172,03 €	34,41 €	172,03 €	34,41 €	109,23 €	6,85 €	216,07 €	28,21 €	15,00 €

PRIX DE JOURNEE

① **100%** Si votre hospitalisation est prise en charge à 100 % dans le cadre d'une ALD (affection longue durée),
Le prix de journée étant entièrement couvert par votre caisse d'assurance maladie, la facture ne vous sera pas adressée.
(Pour le forfait hospitalier se référer au ③)

② **Ticket modérateur (T.M) :**
Si votre hospitalisation est prise en charge à 80 % par votre caisse d'assurance maladie, vous recevrez la facture du ticket modérateur.
Montant journalier : voir colonne T.M. plein temps - jour - nuit (en fonction de votre mode d'hospitalisation).
Si vous bénéficiez d'une mutuelle ou de la CMU complémentaire n'oubliez pas de nous le signaler. (Pour le forfait hospitalier se référer au ③)

FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER

③ Vous devez obligatoirement régler à l'établissement pour toute hospitalisation à temps plein et ce, même si vous êtes couvert à 100% par votre
caisse d'assurance maladie.
(Nous vous précisons que de nombreuses mutuelles et la CMU complémentaire le prennent en charge pour tout ou partie).

Repas accompagnant

Les proches des patients peuvent prendre leurs repas dans l'enceinte de l'hôpital du lundi au samedi.
Du lundi au vendredi :
midi : montant du ticket self de l'établissement + 5,50 € (soit le prix des plats + frais fixes)
soir : forfait de 8 €
Samedi : forfait par repas : 8 €

Chambre particulière : Clinique de Bourran et Clinique de Villefranche de Rouergue

Ce forfait, fixé à 40€, est à votre charge ou à celle de votre mutuelle complémentaire. En aucun cas, il n'est pris en charge par la Sécurité Sociale.

Télévision : Clinique de Bourran

Caution : 20 € restituée à la fin du séjour
Location : 20 € pour deux semaines

Téléphone

Ouverture de ligne : 7€ minimum
Prix de l'unité : 0,0134€

Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant à des exigences particulières que vous avez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins.

Le personnel du bureau des entrées est à votre disposition, du lundi au vendredi de 08 h 45 à 16 h 45, pour tout renseignement concernant la facturation de votre séjour.

Tél. 05.65.67.57.23 ou 05.65.67.53.07